

Règlement Jeu Concours GUADELOUPE

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS "Librairie Antillaise Franchisé Cultura"

Article 1. Société organisatrice

La société Librairie Antillaise Franchisé Cultura, ci-après désignée la "Société Organisatrice", immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 393949003, ayant son siège social à ZI La Lézarde, Le Lamentin 97232, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « "Grand Jeu de Noël", ci-après désigné « jeu concours », qui se déroulera à partir du 21 Novembre 2023

Article 2. Conditions de participation au jeu concours

La participation au jeu concours est gratuite et n'implique aucune obligation d'achat. Elle est conditionnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le jeu concours est accessible uniquement sur le site Internet de la Librairie Antillaise Franchisé Cultura.

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant dans le département de la Guadeloupe à l'exclusion de toute personne ayant participé, directement ou indirectement, à l'élaboration du présent jeu concours (ci-après désignés les « participants »). Ne peuvent donc participer au jeu concours les salariés et partenaires de la Librairie Antillaise Franchisé Cultura au titre du présent règlement, leurs conjoints et enfants.

Article 3. Inscription au jeu concours

Les inscriptions au jeu concours sont ouvertes à partir du 21 Novembre 2023. Pour participer au jeu concours, il suffit de se rendre sur la page instagram @culturaguadeloupe et de remplir les conditions énoncées sous la publication du jeu concours "Grand Jeu de Noël", c'est à dire participer sur instagram et remplir le formulaire d'inscription en ligne. Il n'est admis qu'une seule inscription par participant (même nom, même adresse).

En s'inscrivant au jeu concours, le participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer au jeu concours, en respectant les dispositions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations applicables aux jeux promotionnels.

Il est précisé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription ou de participation. Toute inscription incomplète ou inexacte, notamment l'adresse e-mail, entraînera la nullité de la participation.

Ce concours est formellement interdit aux mineurs de 18 ans.

Article 4. Dotations

Le Gagnant remportera des cartes cadeaux d'une valeur totale de 1000€. Le Gagnant est déterminé par voie de tirage au sort des bonnes réponses à la question du Grand Jeu Concours.

Les Gains ne peuvent pas être échangés contre des espèces ou autre contrepartie quelle qu'elle soit.

Le gagnant sera informé de son Gain par instagram et par mail dans un délai de 72h après le tirage au sort. Le Gagnant enverra alors à la Librairie Antillaise Franchisé Cultura un courrier électronique contenant ses informations personnelles exactes (nom, prénom, adresse personnelle) et, le cas échéant, un justificatif d'identité pour réclamer le Gain.

S'il s'avère que le Gagnant ne répond pas aux critères de participation au jeu concours précisés aux Articles 2 et 3, son lot sera attribué au prochain gagnant désigné par l'ordre du tirage. Sans réponse de la part du Gagnant dans un délai de 72 heures après l'envoi de la confirmation, le Gain sera considéré comme perdu et attribué au participant suivant au classement.

Les Gains sont nominatifs et ne peuvent être attribués qu'aux seuls participants.

Article 5. Responsabilité

La Librairie Antillaise Franchisé Cultura ne pourra être tenue responsable d'un préjudice de quelque nature (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un participant au jeu-concours. La participation du participant vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger contre toutes atteintes ses propres données et logiciels stockés sur son équipement informatique.

Dès lors, la Librairie Antillaise Franchisé Cultura ne peut être tenue responsable de : a) tout retards, pertes, erreurs d'acheminement, déformations ou détériorations intervenus dans la transmission de tout ou partie des dossiers de participation ; b) tout dysfonctionnement ou panne de téléphone, de matériel et système informatique, de logiciel, d'internet, ni d'aucun autre problème affectant un équipement électronique, les transmissions par messagerie et/ou les connexions au réseau ; c) tout autre problème attribuable à une situation indépendante de sa volonté, qui pourrait nuire au déroulement du jeu concours.

Aucune indemnité ne sera versée aux participants, quel que soit le préjudice éventuellement subi par ceux-ci du fait de ces dysfonctionnements ou indisponibilités.

Article 6. Force majeure et autres causes d'exonération

La responsabilité de la Librairie Antillaise Franchisé Cultura ne pourra être recherchée si l'exécution du présent règlement est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure (catastrophe naturelle, incendie, inondation, etc...), d'un événement indépendant de sa volonté

(fraude informatique, virus, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique, etc...), d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les dégâts des eaux, etc.

La force majeure s'entend plus généralement de tout événement extérieur à la partie affectée, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable, qui lui empêche d'exécuter toutes ou partie des obligations mises par le présent règlement à sa charge.

Dans tous les cas, la partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la cause extérieure ou de tout comportement qui empêcherait la bonne exécution du présent règlement.

Article 7. Droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu

En cas de force majeure ou pour toute raison indépendante de sa volonté ainsi que lorsque les circonstances l'exigent, la Librairie Antillaise Franchisé Cultura se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le jeu concours.

La Librairie Antillaise Franchisé Cultura se réserve la possibilité de suspendre le jeu concours si elle estime qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des participants au jeu concours.

Article 8. Promotion et publicité :

Du seul fait de sa participation au présent jeu, Le Gagnant autorise par avance la Librairie Antillaise Franchisé Cultura à publier son nom et prénom (et éventuellement la photo des gagnants) à l'occasion de l'annonce des résultats et pour toute opération de promotion liée à ce concours pour la durée de protection des droits sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Article 9. Publication des résultats

La Librairie Antillaise Franchisé Cultura se réserve le droit de publier le nom et prénom des gagnants sur le site internet du magasin sans que ceci ne lui ouvre d'autres droits que celui de sa dotation, et ce dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 10. Accès et disponibilité

La Librairie Antillaise Franchisé Cultura s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement du jeu concours, dans les meilleures conditions de temps de transit, de débit utile et de permanence. Cependant, en raison de la nature même de l'Internet et des infrastructures informatiques et réseau nécessaires au déroulement du jeu concours, la Librairie Antillaise Franchisé Cultura ne saurait garantir un fonctionnement du réseau Internet 24 H sur 24 et 7 jours sur 7.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage, et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 11. Droits de propriété intellectuelle de la Librairie Antillaise Franchisé Cultura

Les participants reconnaissent que toutes les données de quelque nature qu'elles soient, et notamment les textes, graphismes, logos, icônes, images, créations graphiques et clips audio ou vidéo, marques, logiciels, figurant sur le site internet de la Librairie Antillaise Franchisé Cultura, sont nécessairement protégées par le droit d'auteur, le droit des marques et tous autres droits de propriété intellectuelle, et appartiennent à la Librairie Antillaise Franchisé Cultura ou à des tiers ayant autorisé la Librairie Antillaise Franchisé Cultura à les exploiter.

Les participants s'engagent à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de la Librairie Antillaise Franchisé Cultura, tout ou partie des contenus visés sur le site internet de la Librairie Antillaise Franchisé Cultura. Ils ne revendiqueront pas ni n'acquerront aucun droit, titre ou intérêt de quelque sorte que ce soit sur les droits de propriété intellectuelle, ni aucun droit identique ou similaire, de par leur participation au jeu concours, autrement que dans la limite du présent règlement.

Article 12. Données personnelles

La Librairie Antillaise Franchisé Cultura collecte des informations personnelles des participants du jeu concours dans le respect et en conformité avec la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.

Ces informations personnelles devant être nécessairement fournies pour les besoins de la participation au jeu concours peuvent inclure le nom, le prénom, l'adresse électronique ainsi que d'autres informations pouvant figurer sur le formulaire d'inscription.

Les informations personnelles collectées par la Librairie Antillaise Franchisé Cultura sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte des participants au jeu concours, à la détermination des gagnants et à l'attribution du gain.

Ces informations sont exclusivement destinées aux employés de la Librairie Antillaise Franchisé Cultura et pourront être transmises à ses prestataires techniques dans la limite des besoins du jeu concours et dans le respect de la confidentialité.

Par ailleurs, ces informations seront utilisées pour la réalisation de statistiques en interne et pourront faire l'objet d'une communication ou cession à des tiers dans le respect de la confidentialité. Toute communication, cession ou utilisation quelconque de ces informations à des fins commerciales est interdite sauf accord exprès et préalable de l'intéressé.

Les participants au jeu concours peuvent accepter ou refuser de recevoir des offres commerciales et/ou lettre d'information dites « newsletter » de la Librairie Antillaise Franchisé Cultura par courrier électronique par la présence d'une case libre à cocher prévue à cet effet dans le formulaire d'inscription au jeu concours.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, tous les participants au jeu concours disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée soit par voie postale à Cultura Martinique ZI de Californie, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : culturaguadeloupe@gmail.Com.

Article 13. Droit d'exclusion

Librairie AntillaiseFranchisé Cultura se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout internaute qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 14. Règlement

Le présent règlement peut être consulté à tout moment sur site www.cultura.gp pendant toute la durée du jeu concours.

Article 17. Modification du règlement

Toute modification du règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Tout participant refusant la ou les modifications intervenues sera réputé comme ayant cessé de participer au jeu concours.

Article 18. Loi applicable et litiges

Le jeu concours est soumis à la loi française.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par Librairie Antillaise Franchisé Cultura. Tout litige né à l'occasion du présent jeu concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux de Lamentin.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.